



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 14 NOV. 2025

ID : 085-200061265-20251107-2025_8_08-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 17

DELIBERATION
DL CIAS 2025-8-08

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 13 NOV. 2025
- la publication le : 14 NOV. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 30 octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Roselyne ARCHAMBAUD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, André COQUELIN, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Nicole ARCHAMBAUD à Denise RENAUD, François BLANCHET à Jean SOYER, Christine BERNARD à Mylène BLANCHARD, Thierry FAVREAU à Sabrina PROUTEAU, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors
Semaine bleue

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 14 NOV. 2025

ID : 085-200061265-20251107-2025_8_08-DE

La commission consultative souhaite proposer à nouveau un spectacle dans le cadre de la semaine bleue. Pour l'année 2026, il s'agit d'un débat humoristique, interactif et informatif pour lutter contre l'isolement des âgés. Ce temps fort se nomme « Alerte isolement » et sera proposé par la troupe CASUS Délires.

L'objectif de ce spectacle est de présenter des situations d'isolement, il a pour vocation de mettre en évidence les facteurs d'isolement mais aussi d'identifier les réponses possibles sur le territoire. Des partenaires locaux seront donc identifiés et sollicités pour intervenir afin de présenter les actions menées localement permettant ainsi de répondre à cette problématique.

La représentation aura lieu le mardi 6 octobre 2026. Le lieu reste à définir.

Il est proposé d'inviter les résidents des différents établissements pour personnes âgées présents sur le territoire, ainsi que de proposer aux travailleurs sociaux de la Maison des Solidarités et des Familles de le promouvoir auprès des personnes accompagnées par leur service. Le spectacle serait proposé gratuitement aux participants.

Un dossier sera déposé auprès de la CARSAT afin de prendre en charge une partie du coût du spectacle.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis de la commission consultative du 11 septembre 2025,

Vu le rapport,

Considérant que les crédits correspondants seraient inscrits au BP 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre du spectacle « Alerte isolement » dans le cadre de la semaine bleue dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2026,

Article 2 : de décider que le tarif sera gratuit ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier d'appel à projet auprès de la CARSAT,

Article 4 : de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2026,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 7 novembre 2025,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.